

CONCOURS NATIONAL D'ACCES AUX ECOLES DE MANAGEMENT

CNAEM 2019

FILIERE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

OPTION TECHNOLOGIQUE

Le lundi 20 mai 2019, de 8H30 à 12H30

EPREUVE : ECONOMIE-DROIT

Les deux sujets de l'épreuve « Economie » et « Droit » doivent être traités sur des copies séparées.

Rappel : Les candidats ne doivent faire usage d'aucun autre document en dehors de ceux fournis pour L'épreuve ; l'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.

L'épreuve d'économie-droit comprend 12 pages et structurée en une épreuve « Economie », composée de deux parties : la note de synthèse et la réflexion argumentée et d'une épreuve «Droit».

Première Partie :

Note de synthèse

A partir du dossier documentaire, ci-après, rédiger une note de synthèse en 500 mots (avec plus ou moins 10 %) sur le retour du protectionnisme.

Dossier documentaire :

- **Document 1** : Le protectionnisme est de retour, Jean-Marc Daniel, professeur d'économie à l'ESCP Europe, Les Echos 20/03/18
- **Document 2** : Combattre la mondialisation du mécontentement, Joseph Stiglitz, article publié en collaboration avec Project Syndicate, le 13/12/2017.
- **Document 3** : Le G20 : la guerre des mesures protectionnistes fait rage, Par Grégoire Normand, Les Affaires, le 23/11/2018
- **Document 4** : L'OMC revoit à la baisse les perspectives du commerce mondial face à l'accumulation des risques, OMC à partir de Statistiques financières internationales du FMI, base de données GTA (Global Trade Information Services), et statistiques nationales, publié le 27/9/2018

Document 1 : Le protectionnisme est de retour

Les décisions récentes de grands dirigeants comme les sondages d'opinion montrent un regain d'adhésion en faveur d'un protectionnisme. C'est oublier ses ravages pour la croissance et le pouvoir d'achat des plus modestes.

« Nul n'est économiste s'il est protectionniste. »

Cette formule a pour auteur William Nassau Senior, qui donna en 1825, à Oxford, le premier cours d'économie jamais enseigné dans une université. Son ancienneté pourrait conduire à la juger dépassée. Mais dans son dernier rapport sur l'économie mondiale, le FMI écrit : « La plupart des économistes conviennent qu'une augmentation des obstacles au commerce réduirait la production globale et pèserait sur la prospérité. » Le FMI rejoint James Tobin, qui déclarait en septembre 2001 : « Les militants antimondialistes détournent mon nom. Je n'ai pas le moindre point commun avec ces casseurs de carreaux. Je suis un partisan du libre commerce. » Et en avril 2017, vingt-cinq prix Nobel d'économie signaient une tribune dans laquelle on pouvait lire : « Les politiques isolationnistes et protectionnistes et les dévaluations compétitives, toutes menées au détriment des autres pays, sont de dangereux moyens d'essayer de générer de la croissance. »

Il serait néanmoins abusif d'affirmer que le libre-échange ne rencontre aucune critique chez les économistes. Dani Rodrik, une star montante de la science économique, voit dans le libre-échange la situation optimale d'un monde où tous les pays seraient au même stade de développement. Comme ce n'est pas le cas, il analyse une réalité dans laquelle le protectionnisme sert à lisser les chocs liés aux mutations économiques. Joseph Stiglitz, qui fait partie des vingt-cinq prix Nobel évoqués précédemment, défend une forme de protectionnisme dont l'objectif serait de favoriser les secteurs qui recrutent et forment des salariés à haut niveau de compétences. Ce faisant, il modernise les théories de Friedrich List, un adversaire de Senior, dont le nom est systématiquement associé à la défense du

protectionnisme. Pour List, le protectionnisme se justifie s'il est « éducateur » ; c'est-à-dire que son rôle, en isolant un pays du marché mondial, est de donner à celui-ci le temps nécessaire à l'accumulation d'un capital industriel hautement productif. Stiglitz applique en fait cette théorie non pas à la constitution du capital physique mais à celle du capital humain.

A partir de ce panorama rapide, on peut affirmer que la quasi-totalité des économistes considèrent encore et toujours que ce qu'ils appellent un « protectionnisme régressif », c'est-à-dire visant à freiner la « destruction créatrice » théorisée par Schumpeter et à maintenir artificiellement en vie des secteurs en déclin, serait calamiteux.

Et pourtant, les échanges sur le « plombier polonais » comme les dénonciations récurrentes de la déloyauté commerciale des Chinois ou encore l'hostilité, révélée par les enquêtes d'opinion, que suscite la mondialisation, montrent une adhésion de plus en plus forte des populations à la promotion du protectionnisme régressif. C'est d'ailleurs celui que défend Donald Trump. Et il n'est le seul. (.....)

Par-delà leurs débats théoriques sur les vertus réelles du protectionnisme éducateur, il appartient aux économistes de maintenir le cap défini par les vingt-cinq prix Nobel ayant signé la tribune d'avril 2017 et de s'opposer au protectionnisme régressif. Ils doivent réaffirmer que celui-ci repose sur deux erreurs de raisonnement : d'une part, l'assimilation de l'ouverture commerciale au chômage ; d'autre part, le refus de voir que le protectionnisme opère une ponction sur le pouvoir d'achat des populations qu'il prétend protéger et favoriser.

Pour ce qui est du premier aspect, les études sur l'évolution de l'emploi industriel en France, qui est passé de 6 millions en 1975 à 3 millions en 2016, établissent qu'au plus 20 % de cette contraction est due à la concurrence internationale. L'essentiel de ces suppressions d'emploi tient au progrès technique et aux gains de productivité qui en résultent, avec comme conséquence ultime une amélioration des perspectives de croissance.

Quant au second, c'est Frédéric Bastiat qui, au milieu du XIX^e siècle, y a le mieux répondu :

« Quand nous avons entrepris de défendre la cause de la liberté des échanges, nous avons cru et nous croyons encore travailler principalement dans l'intérêt des classes laborieuses, c'est-à-dire de la démocratie, puisque ces classes forment l'immense majorité de la population. Quand nous demandons la liberté du commerce, ce n'est pas en faveur du négociant, mais du consommateur ; c'est pour que le peuple se chauffe et mange de la viande à meilleur marché. »

Le constat de Bastiat reste pertinent. Le but de l'économie est l'augmentation du pouvoir d'achat ; et le progrès technique et le libre-échange en sont des facteurs essentiels, même s'ils entraînent, l'un comme l'autre, des suppressions immédiates d'emplois. Des économistes peuvent éventuellement cautionner les illusions fallacieuses du protectionnisme et espérer gagner ainsi une certaine popularité. Mais la science économique se doit de rappeler sans relâche que l'ouverture internationale, en maintenant la pression concurrentielle et en élargissant les débouchés, favorise in fine la croissance et le pouvoir d'achat.

Source : Jean-Marc Daniel, professeur d'économie à l'ESCP Europe, Les Echos 20/03/18

Document 2 : Combattre la mondialisation du mécontentement, Joseph Stiglitz

La montée du populisme tient en partie au fait que la mondialisation n'a pas tenu toutes ses promesses. Dans les pays développés, une grande partie de la population n'en a pas profité. Pour la relancer, et éviter une montée mortifère du protectionnisme, il faut la nourrir de préoccupations plus sociales.

Aux Etats-Unis comme dans d'autres pays avancés, la désillusion suscitée par la mondialisation alimente depuis quelque temps une vague de populisme, sous la houlette de politiciens qui déclarent que le système est inéquitable à l'égard de leur pays. Ainsi, Donald Trump prétend que les négociateurs américains sur le commerce se sont fait manipuler par ceux du Mexique et de la Chine.

La charge de Trump

Pourquoi la mondialisation, qui devait bénéficier à tous, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, est-elle maintenant dénoncée presque partout ? Comment un accord commercial peut-il être désavantageux pour toutes les parties signataires ?

> Comment la mondialisation a défait la mondialisation : Donald Trump et la tentation protectionniste américaine

Aux yeux des habitants des pays en développement, les déclarations de Trump (et Trump lui-même) paraissent ridicules. Ce sont les Etats-Unis qui, pour l'essentiel, ont écrit la réglementation et créé les institutions touchant à la mondialisation. Dans certaines d'entre elles comme le FMI, ils détiennent encore un droit de veto.

Pour quelqu'un comme moi qui ai observé de près les négociations commerciales durant plus de vingt-cinq ans, il est évident que les négociateurs américains ont largement obtenu ce qu'ils voulaient. Mais que voulaient-ils ? En fait, leurs objectifs leur étaient dictés en coulisse par de grandes sociétés multinationales, à leur propre profit, au détriment des travailleurs et des citoyens ordinaires.

Certaines dispositions qui figurent dans la plupart des accords récents accordent plus de droits aux investisseurs étrangers qu'aux investisseurs américains. Par contre, elles empêchent le gouvernement d'adopter une réglementation qui va à l'encontre de leur intérêt - aussi souhaitable cette réglementation soit-elle et quels que soient les dommages créés par les entreprises en son absence.

Trois solutions

On peut envisager trois réponses au mécontentement engendré par la mondialisation. La première, on pourrait la qualifier de stratégie de Las Vegas, consiste à continuer à parier sur la mondialisation telle qu'elle est depuis un quart de siècle. Ce pari, comme tous les paris sur une politique dont on sait pertinemment qu'elle ne fonctionne pas (par exemple la théorie du ruissellement en économie), repose sur l'idée que ce qui a échoué hier pourrait réussir demain.

La deuxième réponse est celle de Trump : refuser la mondialisation dans l'espoir de ressusciter un monde révolu. Mais le protectionnisme ne marche pas. Les emplois dans l'industrie manufacturière sont à la baisse, car les gains de productivité dépassent la hausse de la demande.

Et même en cas de redémarrage de l'industrie manufacturière, les emplois ne reviendront pas. Du fait des avancées technologiques, notamment de l'automatisation, les quelques emplois créés seront hautement qualifiés et situés en d'autres lieux que les emplois supprimés. Comme la solution précédente, cette solution ne peut qu'échouer, augmentant le mécontentement des laissés-pour-compte de la mondialisation.

Exemple scandinave

De même, Trump n'atteindra pas son objectif de réduction du déficit commercial (qui est déterminé par la différence entre épargne intérieure et investissement). Maintenant que les républicains ont obtenu une réduction d'impôt pour les milliardaires, l'épargne nationale va chuter et le déficit commercial augmenter du fait de la hausse du dollar (déficit budgétaire et déficit commercial vont si souvent de pair qu'on les qualifie de déficits jumeaux). Cela pourrait déplaire à Trump, mais comme il commence à le réaliser, il est des choses que même la personne qui occupe la position la plus puissante au monde ne peut contrôler.

Il existe une troisième solution : la protection sociale sans le protectionnisme, la stratégie adoptée par les petits pays nordiques. Ils savent qu'étant donné leur modeste taille, ils doivent rester ouverts, mais que cette ouverture présente des risques pour les travailleurs. Il leur fallait donc un contrat social qui prévoit la reconversion des salariés et une aide en leur faveur durant la période de transition.

> Les lumières du modèle nordique

Les pays nordiques sont profondément démocratiques, ils savaient donc que si la grande majorité des travailleurs n'y trouvait pas son compte, la mondialisation ne pourrait se poursuivre sans heurts. Et les riches de ces pays ont admis l'idée que si la mondialisation fonctionne correctement, les bénéfices seraient suffisants pour être partagés.

Ainsi que l'a montré la crise financière de 2008, depuis quelques années le capitalisme américain se caractérise par sa rapacité. Pourtant, ainsi qu'on l'a vu dans d'autres pays, une économie de marché peut limiter les inconvénients du capitalisme et de la mondialisation, générer une croissance durable et une hausse générale du niveau de vie.

Inspirons-nous de ces succès et ne répétons pas les erreurs du passé. Si nous n'agissons pas pour que la mondialisation bénéficie à tous, le mécontentement - qu'il soit ancien ou plus récent - pourrait redoubler d'intensité tant au nord qu'au sud.

Source : Joseph E. Stiglitz, prix Nobel d'économie et professeur à l'université Columbia (New York), article publié en collaboration avec Project Syndicate, le 13/12/2017.

Document 3 : Le G20 : la guerre des mesures protectionnistes fait rage

Dans son dernier rapport, Le gendarme du commerce international s'est aussi engagé à se prononcer sur la légalité des diverses mesures de représailles mises en place ces derniers mois par l'Union européenne, le Canada, la Chine et le Mexique à l'encontre de produits américains.

(....)

Les menaces sur le commerce international semblent de plus en plus pesantes. Selon le dernier rapport de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) publié ce jeudi 22 novembre, 40 mesures restrictives ont été appliquées par les pays du G20 entre la mi-mai et la mi-octobre 2018. Ce qui fait une moyenne de 8 par mois et constitue même un record depuis 2012. Ces barrières comprennent une hausse des tarifs douaniers et des interdictions d'importations. Pour le directeur général de l'institution internationale Roberto Azevedo :

"La menace d'une nouvelle escalade reste réelle. Si nous continuons dans la voie actuelle, les risques économiques augmenteront, avec des conséquences possibles sur la croissance, l'emploi et les prix à la consommation dans le monde entier. L'OMC fait tout ce qui est en son pouvoir pour désamorcer la situation, mais des solutions ne pourront être trouvées qu'avec une réelle volonté politique et le leadership du G20."

(.....) De son côté, l'Union européenne pourrait jouer un rôle de médiation selon un haut-fonctionnaire européen interrogé par l'agence *Reuters*.

480 milliards de dollars d'échanges concernés

Les auteurs du rapport indiquent que le volume des échanges couverts par de nouvelles mesures de restrictions a atteint plus de 480 milliards de dollars. Ce montant est plus de six fois supérieur à celui enregistré au cours de la période précédente (mi-octobre 2017-mi-mai 2018) et le plus important depuis que cette mesure a été calculée pour la première fois en 2012. Les principaux secteurs affectés par ces restrictions sont l'aluminium et l'acier et les produits fabriqués à partir de ces matériaux. Les meubles, la literie et les machines à laver sont également mentionnés par l'organisation internationale.

En parallèle, les pays du G20 ont pris des mesures de facilitation des échanges. D'après les chiffres du secrétariat de l'OMC, **33 dispositifs ont été adoptés sur la période allant de mai à octobre 2018**. Ce qui fait environ une moyenne de 7 par mois. La valeur des échanges ciblés par ces nouvelles mesures de facilitation des importations s'élève à 216 milliards de dollars. Ces mesures comprennent *"la suppression ou la réduction des tarifs d'importation et les taxes sur les exportations."*

Au total, tout cet arsenal a contribué à ralentir le rythme du commerce mondial. Le volume de marchandises commercialisées est passé de 3,4% au cours du premier semestre 2018 contre 5,7% lors du dernier semestre 2017. Le ralentissement de la croissance des échanges *"coïncide avec l'introduction de nouvelles mesures ciblant une variété d'exportations dans de grandes économies. Les impacts directs de ces nouvelles mesures ont été modestes jusqu'au mois d'octobre, mais la montée des incertitudes des politiques commerciales et la chute des commandes pourraient peser sur le commerce"* expliquent les auteurs du rapport.

Bataille entre la Chine et les États-Unis

Dans cette course aux mesures protectionnistes, les tensions entre les États-Unis et la Chine sont particulièrement criantes. S'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives sur les gagnants et les perdants de cette bataille, la Chine pourrait être fortement pénalisée. Selon une récente étude menée par le chercheur de l'Institut Ifo Gabriel Felbermayr et par Benedikt Zoller-Rydzek du KOF à Zurich, *"les droits de douane à l'importation imposés par les États-Unis sur les biens chinois sont supportés, pour les trois quarts, par les fabricants chinois."* Les économistes indiquent que les droits de douane américains ont visé environ la moitié des produits importés depuis la Chine, représentant une valeur d'environ 250 milliards de dollars. A l'inverse, les droits de douane chinois sur les produits américains, représentaient une valeur d'environ 60 milliards d'euros.

Leur travail intitulé *"Who is paying for the trade war with China?"* signale que ces droits ont contribué à faire baisser les exportations chinoises vers la puissance américaine d'environ 37%. Ce qui devrait réduire le déficit commercial des États-Unis vis-à-vis de la Chine d'environ 17% selon les estimations communiquées dans l'étude.

"Les recettes douanières des États-Unis augmenteront ainsi de 22,5 milliards de dollars. Cette somme pourrait ensuite être répartie au sein des États-Unis. Le bénéfice net pour l'économie nationale américaine serait alors d'environ 18,4 milliards de dollars, même si les droits de douane peuvent modifier les décisions des consommateurs américains" précise le communiqué.

Quelles perspectives ?

Les perspectives relatives à la croissance mondiale ne sont guère réjouissantes. Mercredi dernier, l'économiste en chef de l'OCDE Laurence Boone a alerté sur les risques qui pèsent sur la croissance mondiale. Parmi les risques majeurs évoqués par l'organisation basée à Paris, figurent les tensions commerciales et le flou autour des politiques commerciales menées dans quelques grandes puissances.

"L'imposition de nouvelles restrictions commerciales fait baisser le niveau de vie des consommateurs, en particulier des ménages modestes, et génèrent des coûts de production supplémentaires pour les entreprises. Le relèvement des droits de douane sur les biens (et les services) de consommation intermédiaire peut s'avérer spécialement coûteux dès lors que des produits franchissent des frontières à plusieurs reprises."

Les effets délétères pourraient encore s'accroître si les États-Unis portaient à 25% leurs droits de douane sur 200 milliards de produits en provenance de Chine à partir du premier janvier prochain.

Par Grégoire Normand, les affaires, le 23/11/2018

Document 4 : L'OMC revoit à la baisse les perspectives du commerce mondial face à l'accumulation des risques :

Selon les économistes de l'OMC, l'escalade des tensions commerciales et le resserrement des conditions du crédit sur les marchés importants freineront la croissance du commerce pendant le reste de cette année et en 2019.

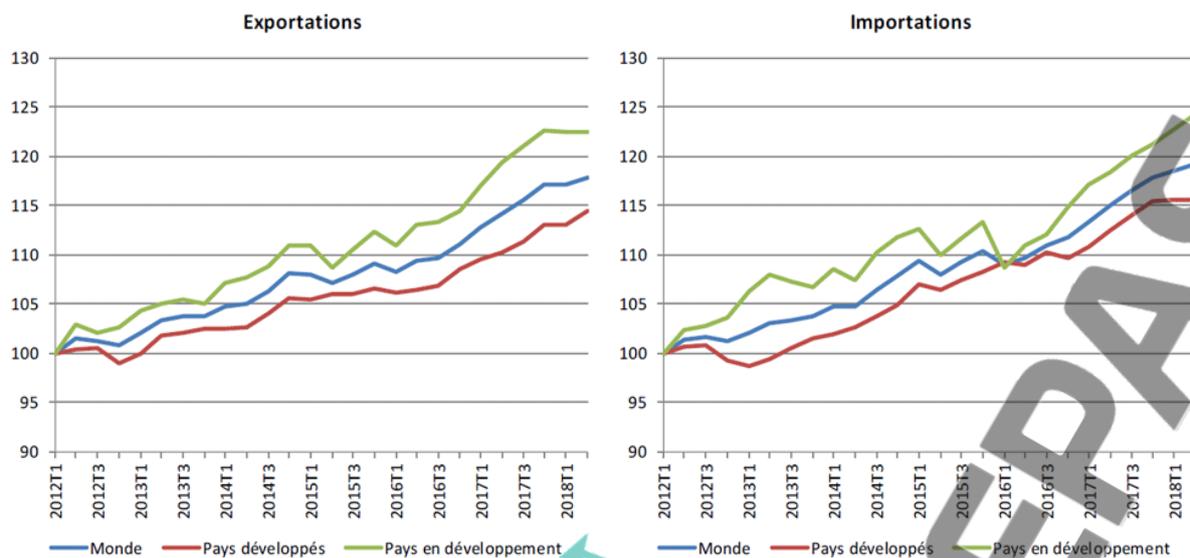
FAITS SAILLANTS :

- ✓ D'après les prévisions, le volume du commerce mondial des marchandises augmentera de 3,9% en 2018, et la croissance du PIB mondial sera de 3,1% aux taux de change du marché.
- ✓ La croissance du commerce en volume devrait ralentir à 3,7% en 2019, tandis que la croissance du PIB mondial tombera à 2,9%.
- ✓ La montée des tensions commerciales est le plus gros risque qui pèse sur les prévisions, mais le durcissement des politiques monétaires et la volatilité financière qui lui est associée pourraient aussi déstabiliser le commerce et la production.
- ✓ Les indicateurs relatifs au commerce dénotent un essoufflement, notamment ceux qui concernent les commandes mondiales à l'exportation et l'incertitude des politiques économiques.
- ✓ L'Amérique du Nord est la région où la croissance des exportations a été la plus forte et l'Asie est celle qui a connu la plus forte croissance des importations au premier semestre de 2018, tandis que les économies reposant sur les ressources naturelles sont restées à la peine.

(...) Certains des risques de détérioration mentionnés dans le communiqué de presse d'avril se sont concrétisés, notamment l'augmentation du nombre de mesures commerciales effectives et projetées visant diverses exportations des grandes économies. Jusqu'à présent, les effets économiques directs de ces mesures ont été modestes, mais l'incertitude qu'elles créent pourrait avoir déjà pour effet de réduire les dépenses d'investissement. En outre, le durcissement de la politique monétaire dans les économies développées a contribué à la volatilité des taux de change, et cette tendance pourrait se poursuivre dans les prochains mois.

(....) Les mesures de politique commerciale sont loin d'être le seul risque pesant sur les prévisions. Les économies en développement et les économies émergentes pourraient subir des sorties de capitaux et une contagion financière avec la hausse des taux d'intérêt dans les pays développés, ce qui aurait des conséquences négatives pour le commerce. Les tensions géopolitiques pourraient menacer l'approvisionnement en ressources et perturber les réseaux de production dans certaines régions. Enfin, les facteurs structurels tels que le rééquilibrage de l'économie chinoise en faveur de la consommation au détriment de l'investissement sont toujours présents et pourraient peser sur la demande d'importations en raison de la forte teneur en importations des investissements. Globalement, les risques qui pèsent sur les prévisions sont considérables et sont fortement orientés à la baisse.

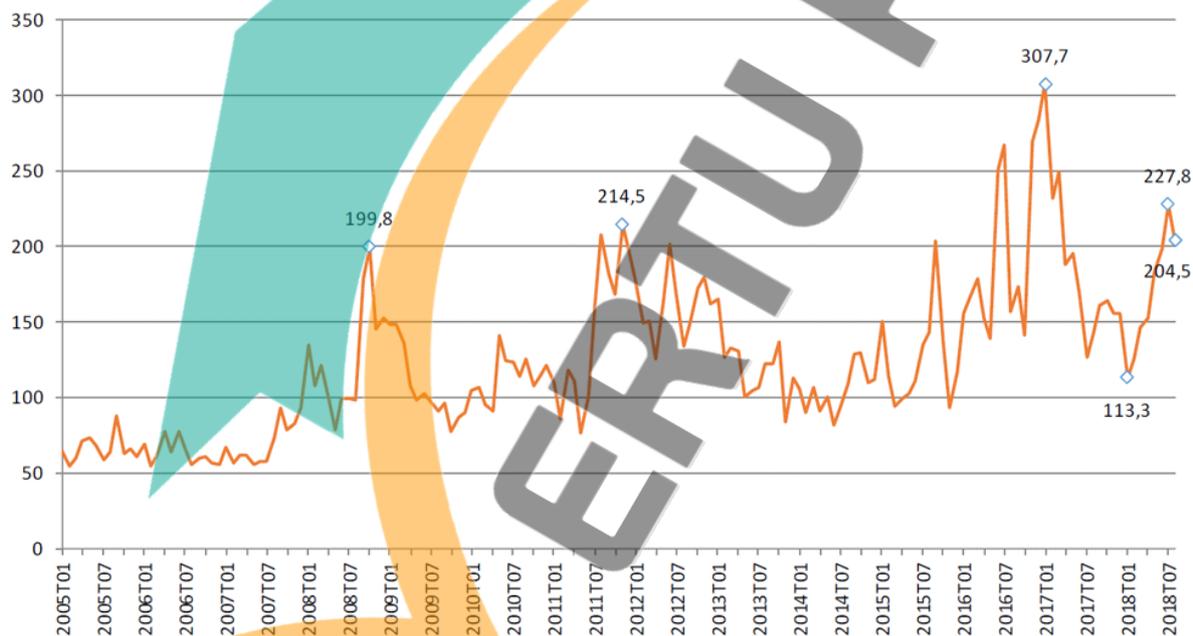
Graphiques 1 et 2 : Exportations et importations mondiales de marchandises par niveau de développement, 2012 T1- 2018 T2
(Indice de volume, 2012 T1 = 100)



Source: OMC et CNUCED.

(.....)

Graphique 3: Incertitude des politiques économiques dans le monde, janv. 2005-août 2018
(Indice, moyenne 1997-2015 = 100)



Source: PolicyUncertainty.com.

(....)

Source : OMC à partir de Statistiques financières internationales du FMI, base de données GTA de Global Trade Information Services, statistiques nationales, publié le 27/9/2018

Deuxième Partie :

Réflexion argumentée

La régulation internationale est-elle une réponse aux inégalités économiques et sociales ?



La Dattafilalet, est une coopérative implantée sur l'oasis de Tafilalet et spécialisée dans la fabrication et commercialisation des produits de terroir dans la filière phoenicicole (palmier dattier). Ses produits à base de dattes, sont issus d'un savoir-faire ancestral (farine de noyaux de dattes, sirop (miel de dattes), ...), mais aussi de nouveaux produits développés par ses fondateurs.

Dattafilalet a été créé en 2012 par deux jeunes natifs de Rissani, ayant une formation supérieure dans le domaine agricole et passionnés par cette filière et par le patrimoine de leur région. En effet, Maria Mhamdi est ingénieur en agroalimentaire, lauréate de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV) de Rabat et Mamoun Filali est un ingénieur agronome, diplômé de l'École Nationale d'Agriculture (ENA) de Meknès. La coopérative compte aujourd'hui 10 membres.

La coopérative œuvre pour la promotion et le développement de la filière phoenicicole, dans le cadre des actions du Plan Maroc vert. Par ailleurs, L'entrée en vigueur en 2007 de la loi 01-06 relative au développement durable des palmeraies et à la protection du palmier dattier, ainsi que le programme dédié à la région de Tafilalet ont favorisé la multiplication d'exploitations conformes aux exigences du marché. L'objectif étant d'atteindre une production de 160.000 tonnes à l'horizon 2020.

L'attention accordée à la filière phoenicicole dans le cadre du contrat programme liant le gouvernement et l'interprofession s'est matérialisée entre autres par la création de groupements d'intérêt économique (GIE), ayant bénéficié d'unités de valorisation et d'unités frigorifiques. Grâce à ces unités, la récolte des dattes peut aujourd'hui être préservée entre deux à trois ans (contre 3 mois auparavant). Ceci a permis de réduire le taux de déchets car avant la mise en place de ces équipements, plus de 60% de la récolte était perdue. Actuellement, le taux de déchets est limité à 20%. Dans le détail, la filière dispose à présent de 6 stations opérationnelles (sur 23) de conditionnement qui sont associées à des unités frigorifiques dans les villes de Figuig, Errachidia, Ouarzazate, Tinghir, Tata, Zagoura et Tiznit.

Profitant de ce marché en pleine expansion, Dattafilalet développe de nouveaux produits destinés d'abord au marché national. Parmi ces nouveaux produits, Mamoun et Maria ont développé ensemble un café extrait des noyaux de dattes, habituellement considérés comme des déchets. Cette idée insolite permet de valoriser les sous-produits de la phoeniculture.

En fait, la poudre des noyaux de dattes, reconnue pour ses multiples vertus, a été longtemps utilisée par les anciens bédouins du désert. Cette poudre est riche en sélénium, en antioxydants, en minéraux, et en fibres. Le café aux noyaux de dattes constitue donc une alternative saine au café, il stimule la mémoire et peut être consommé du matin au soir, sans risque de troubles digestifs ou insomnies.

Toutefois, ce savoir ancestral n'est pas exempt de danger. En effet, l'exposition des noyaux de dattes à un certain seuil de chaleur, rend la poudre nocive pour la santé. Ainsi, Maria et Mamoun développent un nouveau procédé qui permet d'éviter ce risque. Ce procédé consiste à tremper les noyaux dans l'eau, les laver, les sécher puis les torrifier (exposer à une chaleur intense dans des récipients en cuivre chauffés dans du sable chaud, veillant à ce que la température ne dépasse pas les 100 degrés, jusqu'à atteindre un début de carbonisation).

Dattafilalet recourt à votre conseil juridique, en faits et en droit, sur les problèmes juridiques suivants auxquels elle est confrontée :

Cas n° 1 :

Le café à base de noyaux de dattes a été présenté au public, sous le nom « Café du désert », à l'occasion de la 9^{ème} édition du Salon international des dattes (Sidattes) organisé à Erfoud, du 25 au 28 octobre 2018, sous le thème « la logistique et le développement de la filière des dattes ». Le « café du désert » connaît un grand succès auprès des nationaux mais aussi des étrangers présents au salon (15 pays). Maria et Mamoun ont reçu beaucoup de propositions pour l'exportation de leur produit. Ceci les pousse à réfléchir sur la nécessité de la protection juridique nationale et internationale de leur produit.

- 1- **Le nom « café du désert » pourra-t-il être protégé ? auprès de quel(s) organisme(s)**
- 2- **Dattafilalet peut-elle breveter ce produit ?**

Cas n° 2 :

En raison d'un surcroît d'activité lié à l'afflux des commandes depuis le mois suivant le SIDATTES, Dattafilalet a eu recours au recrutement de 6 salariées sous CDD d'une durée de 2 mois qu'elle a renouvelé 3 fois. Les commandes augmentent encore qu'il a fallu recruter une autre salariée, Mme Halima Sadik, le 15 avril 2019 sous CDD de 4 mois. Son contrat débute par une période d'essai de 3 semaines. Le 3 mai, M. Mamoun décide de mettre fin à sa période d'essai, sous motif de « manque d'ardeur de travail ». Halima conteste cette rupture et menace son employeur de dénonciation, auprès de l'inspecteur du travail, de ses pratiques illégales en matière de recours aux CDD.

Les pratiques de Dattafilalet sont-elles illégales ?

Cas n° 3 :

Les limites de l'investissement au niveau de cette filière, auxquelles s'ajoute le déficit en capacités frigorifiques qui perturbe le calendrier et le potentiel de commercialisation des producteurs, ont attiré les IDE à la région.

Tamri, entreprise étrangère, a installé en 2017, sur la vallée de Ziz (Tafilalet), une unité de conditionnement avec une capacité frigorifique importante. Il convient de noter que c'est l'unique unité frigorifique sur la région.

Tamri propose aux agriculteurs phoenicicoles l'achat de leur récolte sur pieds (avant cueillettes) et leur impose l'exclusivité. La majorité des agriculteurs acceptent cette offre. En effet, le coût de la main d'œuvre pour récolter les dattes est considérable dans le coût de production. Ceci impacte considérablement l'approvisionnement des coopératives et PME, fabricant des produits à base de dattes. Par ailleurs, en raison de la baisse de l'offre qui leur est destinée, les prix augmentent entre 20 à 30 % en fonction des variétés de dattes. Le GIE du Tafilalet regroupe un ensemble de coopératives parmi lesquelles Dattafilalet décide d'agir contre Tamri.

Sur quels fondements juridiques peut-il agir ? devant quelle(s) instance(s) ?